



Société Européenne pour la Psychanalyse de l'Enfant et de l'Adolescent

Programme Pédagogique du lundis 1er et 29 juin 2026

Penser nos liens de soignants avec le Tiers judiciaire

Pré-requis : Être inscrit sur le fichier SEPEA : pédopsychiatre, psychologues cliniciens, praticiens ayant une formation en psychopathologie

Lieu : En visioconférence.

Animatrices : Animé par Martine de Maximy, Sylvie Reignier et Audrey Richard-Burtey.

Modalités du séminaire théorico-clinique de 3,5 heures - (21h00 à 22h45) les lundis 1^{er} et 29 juin.

Les participants élaboreront, à partir de situations cliniques, les aspects métapsychologiques et pratiques des liens entre le juge et le soignant, avec une exploration des représentations et projections qui peuvent éventuellement agir dans le lien entre les soignants et le tiers judiciaire.

Objectif pédagogique du séminaire

- Enrichir la connaissance de la fonction symbolique du tiers judiciaire, de son champ de compétence, et des liens avec le milieu soignant.
- Pouvoir s'appuyer sur ces connaissances pour étayer certaines décisions (signalement au procureur ou Information préoccupante à la CRIP ; transmission d'informations au juge sur la situation de l'enfant ou de la famille...).
- Aborder la possibilité des discontinuités dans le soin ; penser les conflits éventuellement possibles autour des représentations de la protection de l'enfant.

Bibliographie facultative

- [Martine Sandor Buthaud, Laurence Begon-Bordeuil, Martine de Maximy, Dans la tête des juges- La part psychique du travail de justice, Érès 2025.](#)
- [Martine de Maximy, Thierry Baranger, Hubert de Maximy - L'enfant sorcier africain entre ses deux juges, Odin 2000.](#)
- [Yolande Govindama / Martine de Maximy. Conflit de loyauté et conflit psychique, une articulation anthropologique, clinique et judiciaire. Dans Enfances et psy \(n° 56, 2013\).](#)
- [Anne Tardy, Entretien mené par Martine de Maximy, Romain Dugravier, Les liens d'attachement et le rôle du juge des enfants : entretien croisé Dans Enfances et psy \(n° 66, 2015\).](#)
- Guy Gimenez. René Kaës "Réalité psychique et souffrance dans les institutions". Dunod. L'institution et les institutions, 1 (49), , pp. 128 - 133, 1988, Études psychanalytiques.

Suivi : Émargement obligatoire.

Un questionnaire de satisfaction à renvoyer dans les 8 jours.



Société Européenne pour la Psychanalyse de l'Enfant et de l'Adolescent

ARGUMENT

" Penser nos liens de soignants avec le Tiers judiciaire "

Les équipes soignantes des institutions, mais aussi les psychothérapeutes libéraux sont souvent confrontées à des situations de familles désunies et fragiles, ou présentant des troubles graves de la parentalité, qui impliquent de chercher, par-delà le soin, un cadre assurant la protection des enfants. Aussi, certains parents doivent dans certains cas, être accompagnés par les soignants pour se tourner vers un juge, ou bien pour accepter qu'un juge soit requis pour fixer un cadre permettant l'aménagement des liens familiaux d'une manière protectrice.

Par ailleurs, les professionnels du soin peuvent être sollicités pour accompagner des enfants déjà suivis par l'aide sociale à l'enfance, dont le "parcours" dans ou hors de leur famille évoluera en fonction des décisions du juge.

Tout ceci soulève des questions chez les soignants comme chez les parents, et nécessite une certaine connaissance mutuelle des places et, des rôles et des liens que peuvent entretenir tiers judiciaire et tiers soignant.

Nous travaillerons à partir du rappel, par Martine de Maximy, de certains éléments de sa conférence du 19 septembre dernier pour situer le rôle du juge et les différents cadres de la protection de l'enfance ; Sylvie Reignier et Audrey Richard-Burtey participeront à l'animation de la discussion avec celle-ci, et avec le groupe, en s'appuyant sur l'élaboration de situations cliniques apportées par les participants.

Martine de Maximy : magistrate honoraire, ancienne juge des enfants, formatrice à l'école de la magistrature, et psychologue et psychothérapeute.

Sylvie Reignier : Psychanalyste SPP, présidente de la SEPEA.

Audrey Richard-Burtey : Psychanalyste SPP, pédopsychiatre, Directrice du CMPPU d'Aix-en Provence.

Programme détaillé :

Lundi 1^{er} juin : Rappel, par Martine de Maximy, des éléments du cadre d'intervention du juge des enfants (différence avec le juge aux affaires familiales, la CRIP...), et des modalités de recours au juge des enfants et de relation d'information avec lui. Questions et associations des participants sur leur expérience clinique. Temps de réflexion théorico-clinique sur l'articulation avec les exigences du soin et les éléments de transfert et de contre-transfert circulant à différents niveaux, individuels et institutionnels.

Lundi 29 juin : Poursuite de la réflexion collective, à partir de questions cliniques rencontrées par les participants, ou en appui sur la bibliographie et sur certains éléments cliniques relevés dans les présentations du week-end de mars.